



MunicipolWeb

Logiciel de gestion de la Police Municipale



Documentation Utilisateur



GVs - Contrôle du stationnement payant mobile

GVs



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Introduction.....	3
Connexion l'application mobile.....	4
Identification	5
Identification par carte micro SD	5
Navigation	6
Création d'une nouvelle verbalisation – « Stationnement »	9

Introduction

Connexion l'application mobile

Vous disposez d'une icône nommée « GVs » sur votre smartphone, comme indiqué sur la photo ci-dessous :



Identification

Identification par carte micro SD

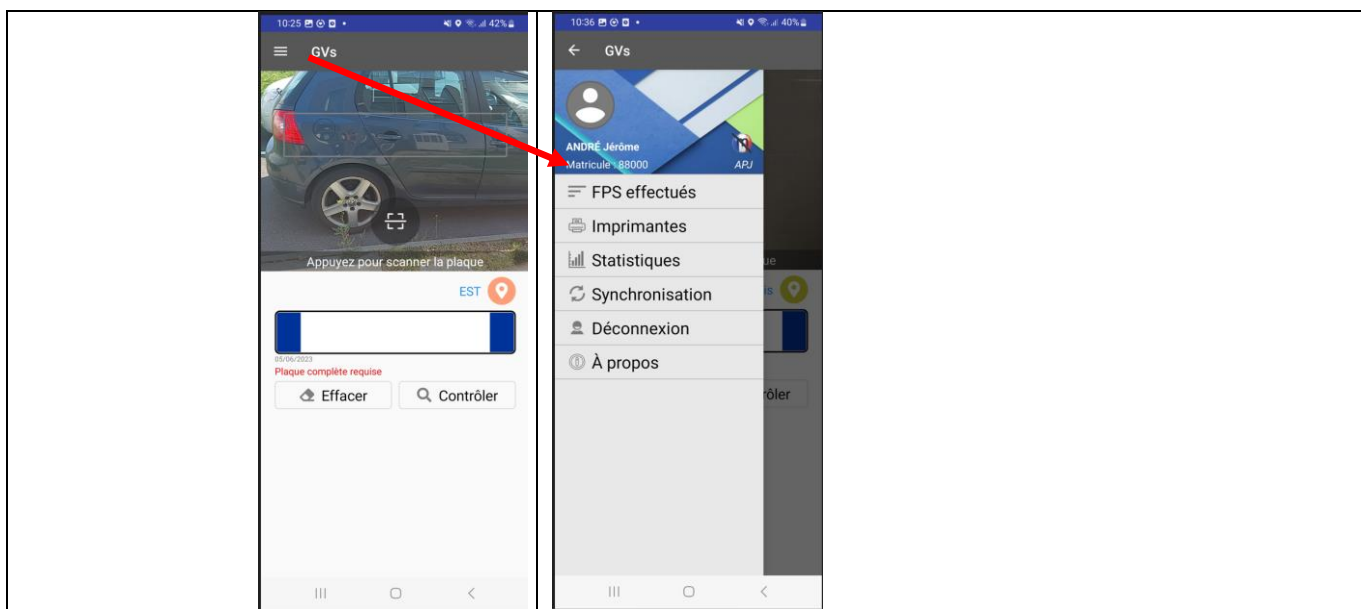
Il est possible de s'identifier par carte micro SD contenant un certificat de l'agent sécurisé par un code PIN

Pour saisir le PIN, cliquez sur le clavier en bas d'écran, comme indiqué sur la photo ci-dessous :



L'ensemble du paramétrage de l'identification s'effectue à travers notre repository (annuaire des droits).

Ce menu est accessible en cliquant sur les 3 barres en haut à gauche, comme indiqué sur la photo ci-dessous :



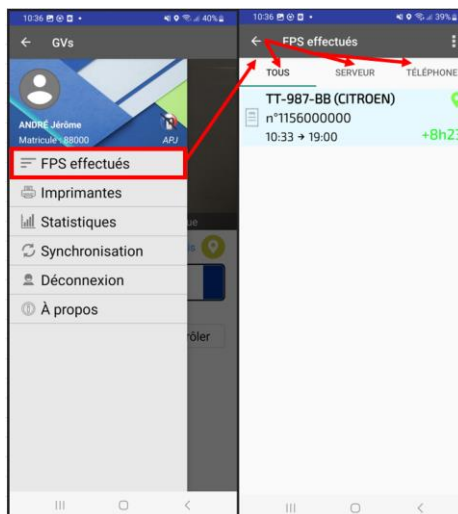
Vous disposez l'information suivant :

1. Identification d'agent

2. **FPS effectués**, le champ permettant d'accéder à la liste de FPS effectués.

Vous pouvez les filtrer par l'onglet, en cliquant ci-dessus :

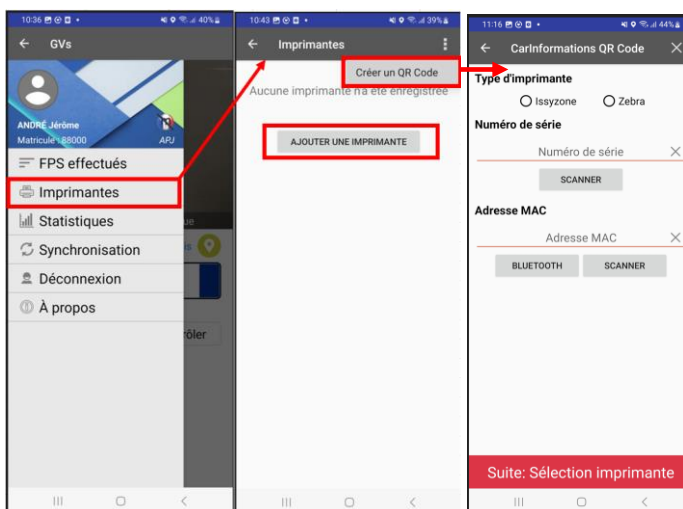
- « TOUS »,
- « SERVEUR » (la liste de FPS envoyés au serveur),
- « TELEPHONE » (la liste de FPS saisies, non envoyés) :



3. **Imprimantes**, le champ permettant d'accéder à la liste des imprimantes.

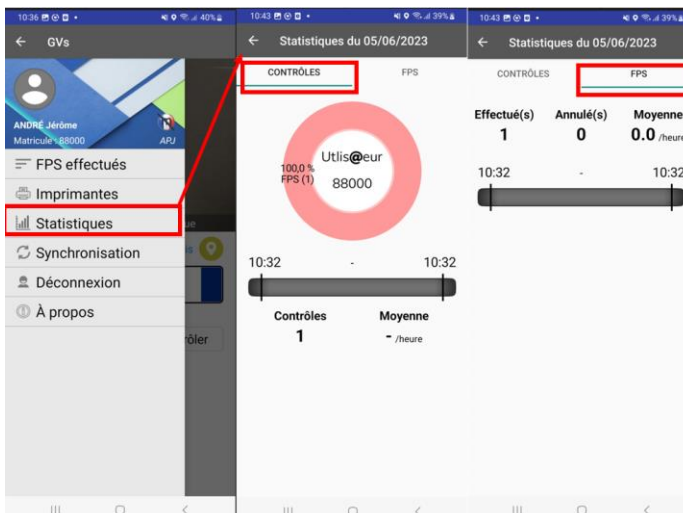
Pour ajouter une imprimante, cliquez sur le bouton « **Ajouter une Imprimante** ».

Pour créer un QR code, cliquez sur le bouton «  » en haut à droite.



4. **Statistiques**, le champ permettant d'accéder à l'onglet « Statistiques du jour » :

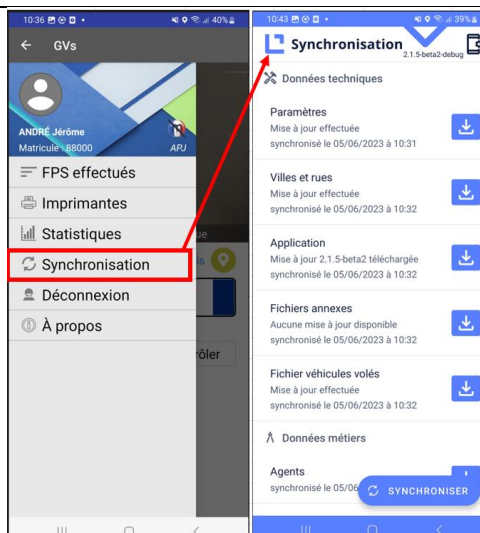
- L'onglet « Contrôles ».
- L'onglet « FPS ».



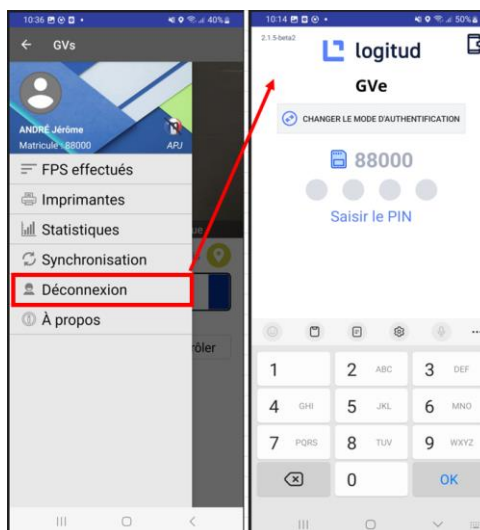
5. **Synchronisation**, le champ permettant d'accéder à l'onglet « Synchronisation ».

Pour effectuer une synchronisation

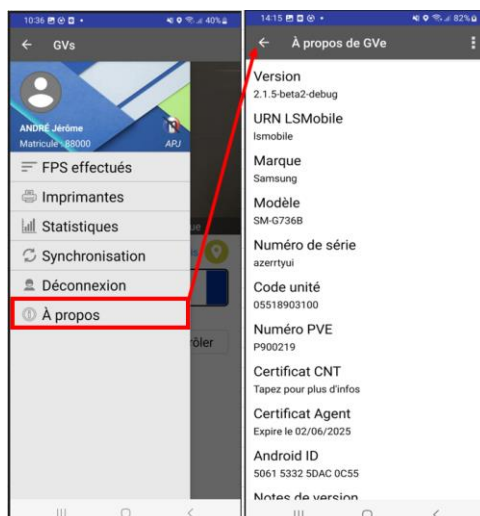
partielle, cliquez sur l'icône "  " correspondant à chaque type de données ou sur le bouton "Synchroniser" en bas de l'onglet pour effectuer une synchronisation complète.



6. **Déconnexion**, le champ permettant d'accéder l'onglet de déconnexion, il vous permet de vous déconnecter de l'application (en cas d'inutilisation ou en cas de passation du téléphone à un autre agent).



7. **À propos**, le champ vous permet d'accéder à des informations sur l'application.

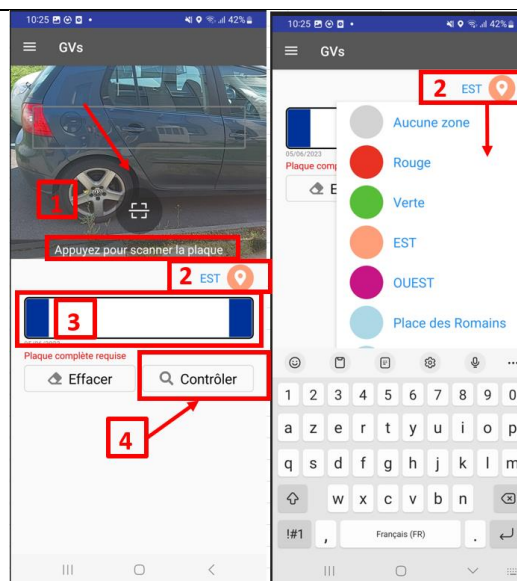


L'onglet « GVs »

Pour réaliser une verbalisation :

- 1) Appuyez sur l'écran pour scanner le numéro d'immatriculation.
- 2) Sélectionnez la zone du stationnement dans la liste, en cliquant sur l'icône «  ».
- 3) Vérifier le numéro d'immatriculation ou le saisir/modifier directement dans le champ.
- 4) Confirmez la verbalisation, en cliquant sur le bouton « **Contrôler** ».

Pour effacer le numéro, appuyez sur le bouton « **Effacer** ».



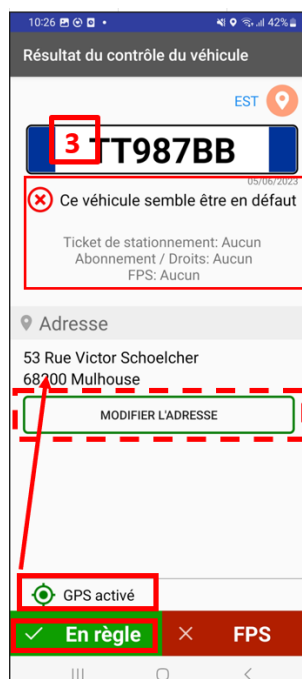
L'onglet « Résultat du contrôle du véhicule »

Le système affiche :

- 1) L'information concernant la présence du ticket de stationnement, l'abonnement et le FPS.
- 2) L'adresse renseignée à l'aide de GPS activé.

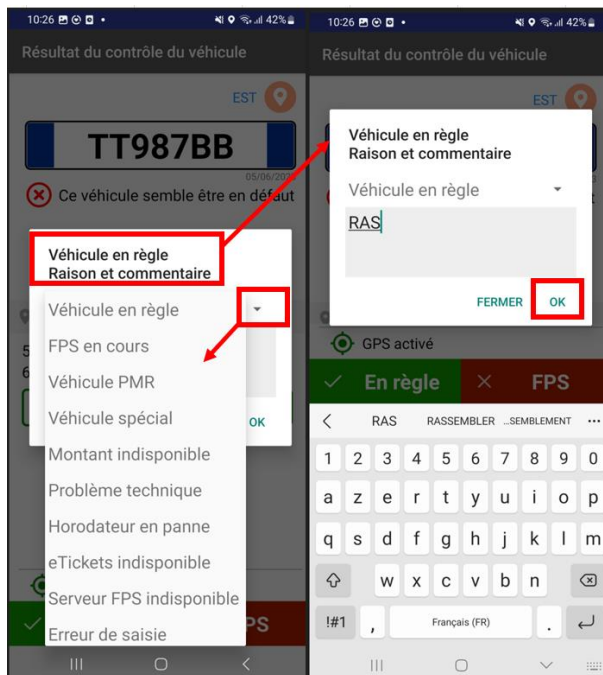
Vous pouvez la modifier, en cliquant sur le bouton « **Modifier l'adresse** ».

Vous avez la possibilité de continuer la verbalisation, en cliquant sur le bouton « **En règle** » (1) ou créer le FPS ; en cliquant sur le bouton « **FPS** » (2).



(1) Résultat du contrôle du véhicule » - « En règle »

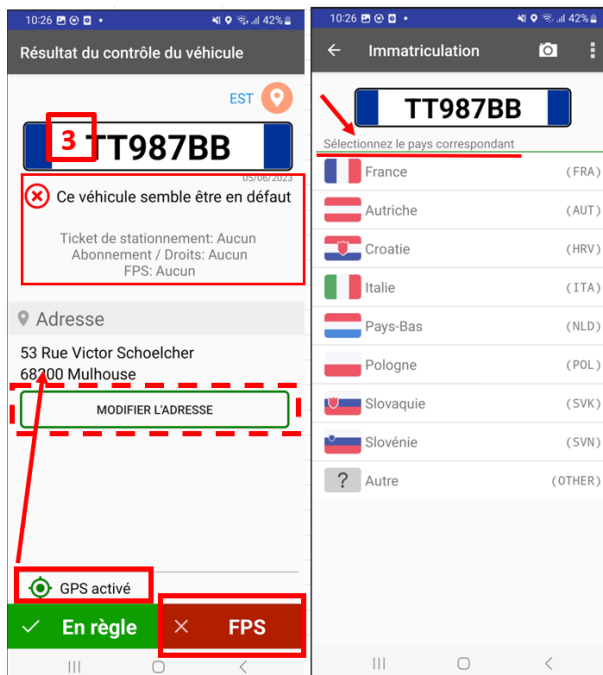
- Sélectionnez la raison du statut dans la liste, en cliquant sur le filtre.
- Si nécessaire, ajoutez un commentaire dans le champ du commentaire.
- Confirmez la saisie, en cliquant sur le bouton « OK ».



The left screenshot shows the 'Résultat du contrôle du véhicule' screen with the vehicle 'TT987BB'. A dropdown menu is open for 'Véhicule en règle', showing options: 'FPS en cours', 'Véhicule PMR', 'Véhicule spécial', 'Montant indisponible', 'Problème technique', 'Horodateur en panne', 'eTickets indisponible', 'Serveur FPS indisponible', and 'Erreur de saisie'. The right screenshot shows the same screen with the 'Véhicule en règle' dialog box open, displaying 'RAS' as the reason and an 'OK' button.

(2) Résultat du contrôle du véhicule » - « FPS »

Sélectionnez le pays correspondant dans la liste disponible :



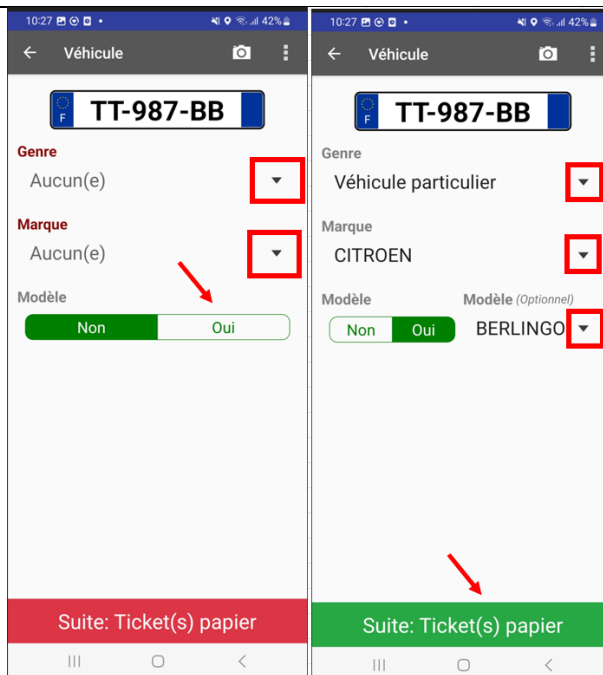
The left screenshot shows the 'Résultat du contrôle du véhicule' screen with the vehicle 'TT987BB'. A red box highlights the 'MODIFIER L'ADRESSE' button. The right screenshot shows the 'Immatriculation' screen with a list of countries to select from: France (FRA), Autriche (AUT), Croatie (HRV), Italie (ITA), Pays-Bas (NLD), Pologne (POL), Slovaquie (SVK), Slovénie (SVN), and Autre (OTHER). A red box highlights the 'France' option.

L'onglet « Véhicule »

Renseignez les champs obligatoires :

- En cliquant sur « **Oui/ Non** » pour les champs proposés ce type de choix ;
- En cliquant sur les filtres, sélectionnez dans la liste les données souhaitées.

Pour passer à l'onglet suivant « **Ticket(s) papier** », cliquez sur « **Suite : Ticket(s) papier** ».



L'onglet « Ticket(s) papier »

Cet onglet est optionnel.

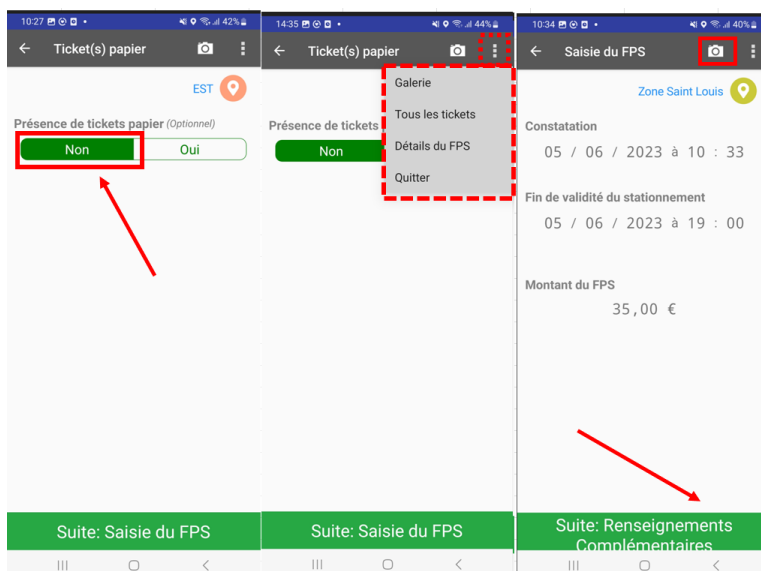
En cas d'absence des tickets papier, le système calcule automatiquement du montant du FPS.

Pour passer à l'onglet suivant, cliquez sur « **Suite : Renseignement Complémentaire** ».

En cliquant sur le bouton «  » vous pouvez consulter :

- Galerie : les photos de la verbalisation ;
- Tous les tickets pour le numéro d'immatriculation de la verbalisation (horodateur, FPS, application) ;
- Détails du FPS ;

Ou quitter la saisie du FPS.



Pour ajouter les photos (maximum 3) :

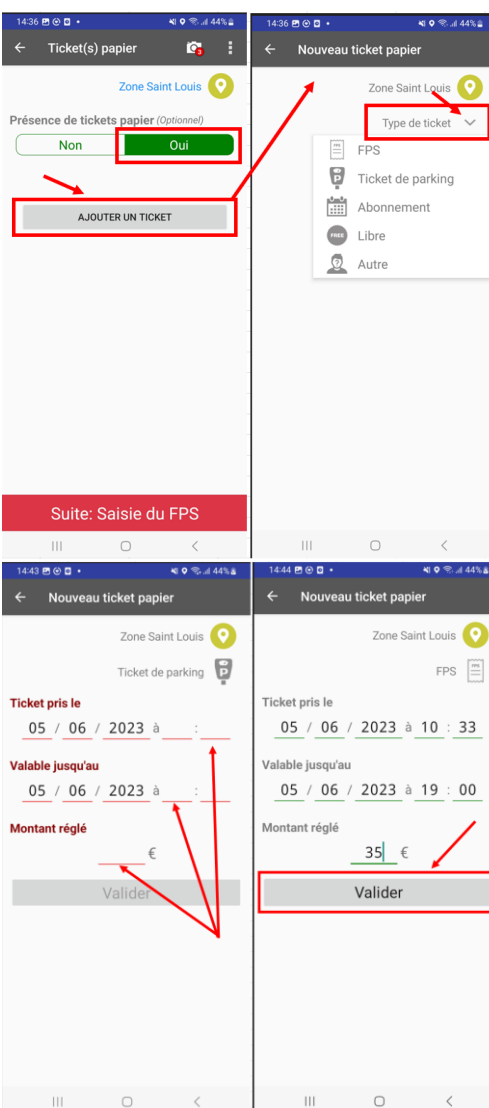
- Cliquez sur l'icône «  ».
- Sauvegardez l'image «  », ou recommencez l'opération, en appuyant sur le bouton «  ».



Pour ajouter l'information concernant des tickets, sélectionnez « OUI ».

Cliquez sur le bouton « **Ajouter un ticket** ».

Dans l'onglet « **Nouveau ticket papier** », cliquez sur le filtre et sélectionnez le type de ticket.

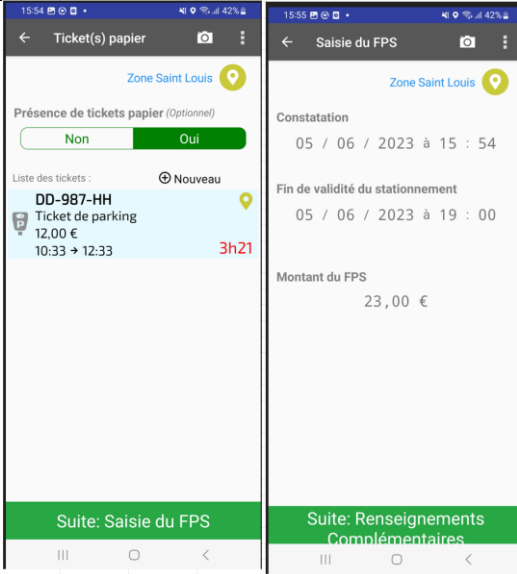
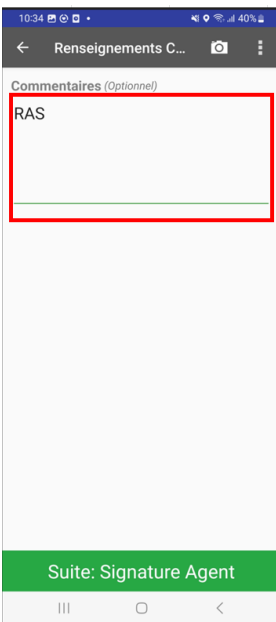


Renseignez/ modifiez la date et l'heure, en cliquant sur les champs directement.

Ajoutez le montant réglé.

Confirmez la saisie, en cliquant sur le bouton « **Valider** ».

Pour passer à l'onglet suivant, cliquez sur « **Suite : Saisie du FPS** » et après sur « **Suite : Renseignement Complémentaires** ».

	
L'onglet « Renseignement Complémentaires » Le champ facultatif « Commentaire » est à votre disposition pour ajouter l'information complémentaire. Pour passer à l'onglet suivant, cliquez sur « Suite : Signature Agent ».	

L'onglet « **Signature** » contient une zone tactile permettant de signer l'infraction par l'agent.

Le bouton « **REFAIRE** » situé en bas de la zone permet d'effacer la signature.

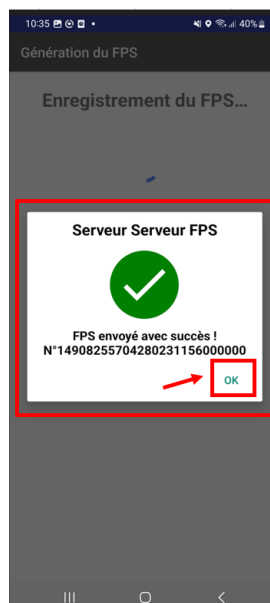
Pour passer à l'onglet suivant, cliquez sur « **Suite : Génération du FPS** ».



L'onglet « **Génération du FPS** »

Le système affiche un message du serveur FPS.

Pour passer à l'onglet « **Impression du FPS** », cliquez sur « **OK** ».



L'onglet « **Impression du FPS** » contient un aperçu du FPS.

Vous disposez les options suivantes :

- Pour imprimer le FPS, cliquez sur le bouton « **Imprimer** ».
- Pour ajouter / sélectionnez l'imprimante, cliquez sur le bouton « **Changer** ».
- Pour ajouter une preuve FPS, cliquez sur le bouton « **Preuve FPS** »

10:35

40%

×

Impression du FPS

⋮

(Aucune imprimante)

CHANGER

IMPRIMER

PREUVE FPS

Aperçu du FPS

Avis de paiement de Forfait Post Stationnement (FPS)

Pour défaut ou pour insuffisance de redevance du stationnement payant

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-après TT987BB (CITROEN) ayant fait l'objet ce jour 05/06/2023 à 10:33 sur la commune de LOGITUD, 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE (29930) à l'endroit de 53 Rue Victor Schoelcher 68200 Mulhouse d'un constat de dépassement de durée de stationnement ou de complet défaut de paiement du forfait de stationnement payant sur une zone réglementée au stationnement payant, par notre agent municipal assermenté N° 88000.

Vous êtes dorénavant tenu de payer sous délai la somme maximale de 35,00 € sans minoration de tarif de FPS autre que les frais éventuellement engagés pour l'obtention d'un ticket initial de stationnement payant. (En effet, le montant du FPS sera réduit, s'il y a lieu, du montant de la redevance de stationnement déjà réglée au vu du dernier justificatif de paiement / Loi MAPTAM du 27/01/2014)

Le paiement de votre FPS est immédiatement possible par carte bancaire sur les bornes de paiement (HORODATEUR), par l'impulsion de la flèche jaune de la borne et par la transcription sur l'appareil des derniers chiffres du numéro de FPS
14908255704280 231 156 000 000

|||

○

<